

# o Détermination 2018-2023 Reconduction des possibilités forestières



## Unité d'aménagement 112-63

### Contexte

À partir de 2016, le calcul des possibilités forestières devient synchronisé avec la disponibilité du nouvel inventaire forestier. Le calcul n'est donc plus effectué de façon systématique et uniforme dans toutes les unités d'aménagement au même moment. Il est dorénavant réalisé de façon continue. Les possibilités forestières seront toujours déterminées aux cinq ans par le Forestier en chef pour l'ensemble des unités d'aménagement à partir de données provenant de trois scénarios possibles, soit :

- Une reconduction des possibilités forestières en vigueur
- Une mise à jour des possibilités en vigueur par le biais d'ajustements paramétriques basés sur des analyses d'impact
- Un nouveau calcul des possibilités forestières.

Le présent document contient les informations spécifiques à l'unité d'aménagement 112-63 justifiant la décision du Forestier en chef pour la détermination des possibilités forestières applicable à la période 2018-2023.

### Informations et analyses menant à la décision du Forestier en chef

Pour l'unité d'aménagement 112-63, aucune nouvelle donnée d'inventaire forestier n'est disponible. Des analyses ont été réalisées et démontrent que la pérennité de la ressource n'est pas compromise à court terme. Par conséquent, il est décidé de reconduire les possibilités forestières pour 2018-2023. Toutefois, il existe présentement une épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) dans la région.

### Documentation

Puisqu'il n'y a pas de nouveau calcul pour cette unité d'aménagement, la documentation présentée à la période 2015-2018 pour l'unité d'aménagement 112-63<sup>1</sup> demeure pertinente.

<sup>1</sup> <http://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/2013-2018/revue-externe/unite-damenagement-112-63/>

## Décision du Forestier en chef

Considérant ces informations, je reconduis les possibilités forestières actuellement en vigueur pour ce territoire aux conditions fixées pour l'exercice 2015-2018.

Périodes	Possibilités forestières (m³/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	415 600 75%	11 800 2%	0 0%	0 0%	44 700 8%	70 700 13%	3 900 1%	6 300 1%	100 0%	553 100 100%
2015-2018	415 600	11 800	0	0	44 700	70 700	3 900	6 300	100	553 100
Écart (%)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

## Recommandation du Forestier en chef

Considérant l'épidémie de TBE en cours, le Forestier en chef recommande la poursuite de la mise en oeuvre d'une stratégie d'aménagement permettant la récolte des peuplements les plus vulnérables.

Le 15 novembre 2016



Louis Pelletier, ing.f.  
Forestier en chef